



Procès-verbal du conseil Communautaire du 14 avril 2026

Date de la convocation : 07 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi 14 avril à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Joinville, sous la présidence de M. FEVRE Jean-Marc, Président de la Communauté de Communes.

Membres présents :

M. DAVID Paul, M. LESEUR Adrien, Mme ROBERT Stéphanie, Mme CHATELAIN-MARTINI Aude, M. ROSSIGNON Pascal, M. COLLIN Romain, M. CUNY Eric, M. LALLEMENT Laurent, M. FUSTINONI Joseph, Mme MONIOT Ophélie, M. THIEBLEMONT Franck, M. MARCHAND Gérard, M. CORNOT Anthony, M. LUGNIER Gaëtan, M. HUMBERT Gilbert, Mme LANDREAT Estelle, Mme ZOL Héléne délégation spéciale, M. FEVRE Benjamin, M. LESEUR Osmane, M. MARTINOT Nicolas, Mme FARGES Sabrina, M. PEIFFER Arnaud, Mme ASDRUBAL Virginie, M. LESEUR Fabrice, M. BONTUS Bernard, M. VARNIER Alban, M. MALINGRE Claude, M. MAIGROT Christian, M. FEVRE Jean-Marc, M. ALVES DE OLIVEIRA Olivier, Mme GIANFRANCESCO Caroline, M. MONTAGNE Ludovic, Mme FOURNIER Amandine, M. FONTAINE Jean-François, Mme POUGET Dominique, M. POE Olivier, M. ROYER Pierre, M. OLLIVIER Bertrand, M. MATTERA Gérard, Mme LAMBOGLIA Isabelle, M. HASSELER Jean-Paul, Mme ANGOT Léa, M. PIERROT Hervé, Mme HYVRON Noémie, M. NIVELAIS René, Mme BRINGAND Alexandra, M. THIEBLEMONT Christophe, M. THIERIOT Damien, Mme PLANTEGENET Laure, M. THIEBLEMONT Stéphane, M. LAVENARDE Hervé, Mme HUMBLLOT Nathalie, M. RENARD Pascal, M. SECLIER Félix, Mme BOUCHON Corinne, M. BOUDINET Mickaël, M. CHATELOT Claude, M. DELBÉ Philippe, Mme PEUREUX Claire, M. ADAM Bernard, M. JEANJEAN Yves, Mme EISENBEIS Caroline, M. BRESSON Hervé, M. DAILLET Denis, Mme PENO MAZZARINO Muriel, Mme FADEL Elodie, M. DESPREZ Jean-Luc, M. SCHMIT Nicolas, M. MARECHAL Jean-François, Mme BERGUER Carole, M. VICHARD Michel, M. MALINGREY Alain, Mme VILLENEUVE Carole, M. FRANÇAIS Lionel, M. MANTEL Christophe, Mme PIOT Christelle, M. GARRET Christophe, M. RAPOSO-IBANEZ Eduardo.

Ont donné leur pouvoir :

M. DUBOIS Charles a donné pouvoir à **Mme EISENBEIS Caroline**, **M. GUILLAUMÉE Jean** a donné pouvoir à **M. FEVRE Benjamin**, Mme **JEAN DIT PANNEL Sandrine** a donné pouvoir à **M. FEVRE Jean-Marc**.

Absent excusé remplacé :

M. BAUDOT Jean-Pierre.

A été nommée secrétaire : Mme Noémie HYVRON commune de Joinville.

Ordre du jour

POINT 1 : ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

POINT 2 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

POINT 3 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

POINT 4 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS

POINT 5 : LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE PRESIDENT

ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. René NIVELAIS invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président. Il rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De procéder** à l'élection du Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

M. Jean-Marc FEVRE, Président sortant, est candidat. Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 18
- Nombre de suffrages exprimés : 62
- Majorité absolue : 32

M. Jean-Marc FEVRE obtient 58 voix, M. MATTERA Gérard obtient 1 voix, M. Humbert Gibert obtient 1 voix, Mme MONIOT Ophélie obtient 1 voix, M. FEVRE Benjamin obtient 1 voix.

M. Jean-Marc FEVRE est proclamé Président et immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend la parole afin de remercier l'ensemble des conseillers communautaires pour la confiance qui lui est accordée à l'occasion de ce troisième mandat. Il souligne le travail accompli collectivement, salue sa nouvelle équipe, puis exprime sa volonté de poursuivre, ensemble, les actions engagées au service du territoire.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant. Il précise que ce nombre ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, ni être supérieur à quinze. Toutefois, il est possible, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre supérieur, sans pouvoir dépasser 30 % de l'effectif total ni le nombre de quinze.

Le Président propose de fixer à onze le nombre de vice-présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (1 abstention, Mme PEREUX Claire), décide :

- **De fixer** le nombre de Vice-Présidents à 11 pour la durée du mandat.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

Avant chaque vote, le Président présente oralement les délégations envisagées, puis les candidatures associées, avant de solliciter l'assemblée afin que d'éventuels candidats puissent se faire connaître. Il est précisé que les délégations sont définies par arrêté du Président.

1^{er} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 74
- Majorité absolue : 38

M. Damien THIERIOT est déclaré ELU avec 74 voix.

2^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 16
- Nombre de suffrages exprimés : 64
- Majorité absolue : 33

M. Bertrand OLLIVIER, est déclaré ELU avec 60 voix,

M. Claude CHATELOT 1 voix - M. Laurent LALLEMENT 1 voix – Mme Ophélie MONIOT 1 voix –
M. Michel VICHARD 1 voix.

3^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 70
- Majorité absolue : 36

M. Jean-François MARECHAL est déclaré ELU avec 68 voix,

M. Osmane LESEUR 2 voix.

4^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Majorité absolue : 40

Mme Christelle PIOT est déclarée ELUE avec 44 voix,
M. Denis DAILLET 32 voix – Mme Ophélie MONIOT 1 voix.

5^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Majorité absolue : 40

M. Alain MALINGREY est déclaré ELU avec 42 voix,
Mme Virginie ASDRUBAL 34 voix – Mme Carole BERGUER 1 voix.

6^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 73
- Majorité absolue : 38

M. Pascal RENARD est déclaré ELU avec 69 voix,
M. Gérard MARCHAND 1 voix – M. Osmane LESEUR 2 voix – M. Ludovic MONTAGNE 1 voix.

7^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 15
- Nombre de suffrages exprimés : 65
- Majorité absolue : 34

Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL est déclarée ELUE avec 59 voix,
Mme Carole BERGUER 1 voix - M. Bernard ADAM 1 voix – Mme Aude CHATELAIN MARTINI 1 voix – M. Benjamin FEVRE 1 voix – M. Osmane LESEUR 2 voix.

8^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 79
- Majorité absolue : 40

Mme. Amandine FOURNIER est déclarée ELUE avec 60 voix,

Mme Carole BERGUER 1 voix – M. Osmane LESEUR 18 voix.

9^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Majorité absolue : 39

M. Fabrice LESEUR est déclaré ELU avec 42 voix,
Mme Aude CHATELAIN MARTINI 34 voix.

10^{ème} Vice-Président – 1^{er} Tour

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Majorité absolue : 39

M. Jean-Paul HASSELER 38 voix – Mme Estelle LANDREAT 35 voix – M. Eric CUNY 1 voix – Mme Virginie ASDRUBAL 1 voix – Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL 1 voix.

Aucun candidat n'est élu, il est procédé à un deuxième tour.

10^{ème} Vice-Président – 2^{ème} Tour

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 77
- Majorité absolue : 40

Mme Estelle LANDREAT est déclarée ELUE avec 40 voix,
M. Jean-Paul HASSELER 36 voix – Mme Ophélie MONIOT 1 voix.

11^{ème} Vice-Président

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 80
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 14
- Nombre de suffrages exprimés : 66
- Majorité absolue : 34

M. Yves JEANJEAN est déclaré ELU avec 59 voix,
M. Christophe GARRET 1 voix - M. Osmane LESEUR 2 voix – M. Ludovic MONTAGNE 1 voix- M. Franck THIEBLEMONT 1 voix – M. Mickaël BOUDINET 1 voix – Mme Virginie ASDRUBAL 1 voix.

M. le Président rappelle que les indemnités de fonction doivent être fixées dans les trois mois suivant l'installation du Conseil Communautaire.

Il précise que, pour une Communauté de Communes de 12 113 habitants, les indemnités maximales sont fixées à 48,75 % pour le Président et à 20,63 % pour les Vice-Présidents.

Il indique que le nombre de vice-présidents ayant reçu délégation est fixé à onze.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De fixer** les indemnités selon l'article R 5214-1-1 du CGCT comme suit :

	Taux maximum par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Art.R5214-1-1 du CGCT)	Montant mensuel maximum pouvant être perçu	Taux retenus 90 %	Montants bruts mensuels à la date du 14/04/2026
Président	48.75%	2003,88 €	90 %	1803.49 €
Vice-Président	20.63%	848,00 €	90 %	763.20 €
Enveloppe Totale annuelle				104 067.51 €

- **De fixer** en conséquence l'enveloppe indemnitaire annuelle à 104 067.51 € intégrant le président et les 11 vices présidents ayant reçu délégation.
- **De prélever** les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté de communes (chapitre 65) ;
- **D'autoriser** le Président à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE PRÉSIDENT

Le Président rappelle que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il doit être donné lecture de la charte de l'élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant suivant son élection.

Le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local.

La charte de l'élu local a été jointe à l'ordre du jour du présent point.

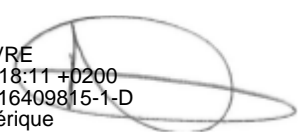
La séance est levée à 21 heures 30
Fait les jours, mois et susdits

Le Président,
Jean-Marc FEVRE

La Secrétaire,
Noémie HYVRON



JEAN-MARC FEVRE



Jean-Marc FEVRE
2026.04.23 12:18:11 +0200
Ref:10884523-16409815-1-D
Signature numérique
le Président